



## **Convention internationale pour l'amélioration des climats scolaires.**

---

Adoptée, en première lecture, par le comité des climats scolaires, au Palais des Nations de Genève, les 9 et 10 décembre 2019.

Puis, en deuxième lecture, par le comité des climats scolaires, au Palais des Nations de Genève, les 14, 15 et 16 avril 2021.

Déposée par l'organisation non-gouvernementale Campus des médiateurs, dotée d'une affiliation consultative spéciale auprès du conseil économique et social des Nations-Unies depuis 2017.

L'organisation non-gouvernementale Campus des médiateurs est chargée de communiquer la convention aux organes et états-membres des Nations-Unies pour obtenir leurs signatures.



L'objectif de la convention internationale pour l'amélioration des climats scolaires est de sensibiliser les états-membres des Nations-Unies à créer des climats scolaires sains et positifs.

Rédigée en intégralité par la société civile rassemblée en comités, la convention internationale pour l'amélioration des climats scolaires renforce les dispositions prises par la convention internationale des droits des enfants.

L'organisation non-gouvernementale Campus des médiateurs est dotée d'une affiliation consultative spéciale auprès du conseil économique et social des Nations-Unies depuis 2017. C'est à ce titre qu'elle souhaite partager son analyse, sensibiliser le public et mobiliser les pouvoirs publics avec d'autres organisations civiles.

## **1. Un système éducatif avec des climats scolaires sains et positifs apporte, aux communautés éducatives, l'assurance de bonnes conditions d'apprentissages, un bien-être dans les établissements scolaires et l'éveil des élèves, parents d'élèves et éducateurs.**

1.1 Le comité des climats scolaires propose 24 objectifs pour des climats scolaires sains et positifs inspirés des objectifs pour le troisième millénaire édités par les Nations-Unies.

### **1.1.1 Espaces pour les échanges.**

- 1.1.1.1 *L'objectif 1 invite les communautés éducatives à rendre accessible tous les espaces pour les personnes à mobilité réduite.*
- 1.1.1.2 *L'objectif 1 invite les communautés éducatives à créer des espaces verts aménagés au sein de leur établissement, favorable aux apprentissages.*
- 1.1.1.3 *L'objectif 1 invite les communautés éducatives à créer un espace ludique dédié aux étudiants durant les journées de cours.*
- 1.1.1.4 *L'objectif 1 invite les communautés éducatives à mettre en place des clubs ou associations permettant aux élèves de s'impliquer dans la vie collective.*
- 1.1.1.5 *L'objectif 1 invite les communautés éducatives à créer des quartiers récréatifs colorés dans la cour des établissements scolaires.*
- 1.1.1.6 *L'objectif 1 invite les communautés éducatives à adapter le mobilier des quartiers récréatifs colorés pour les résidents handicapés.*
- 1.1.1.7 *L'objectif 1 invite les communautés éducatives à créer un espace neutre pour la résolution des conflits.*
- 1.1.1.8 *L'objectif 1 invite les communautés éducatives à garantir la propreté, la salubrité et l'hygiène de l'ensemble des bâtiments éducatifs.*
- 1.1.1.9 *L'objectif 1 invite les communautés éducatives à garantir un éclairage de 250-300 Lumens pour les espaces de travail.*



1.1.1.10 *L'objectif 1 invite les communautés éducatives à garantir un éclairage de 350-400 Lumens pour les espaces de circulation des usagers.*

1.1.1.11 *L'objectif 1 invite les communautés éducatives à disposer d'au moins 20% de flore dans les espaces récréatifs.*

### **1.1.2 Sports et jeux.**

1.1.2.1 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à créer des clubs sportifs gérés par les résidents.*

1.1.2.2 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à intégrer une discipline associée aux sports de combats dans les apprentissages sportifs pour favoriser les autodéfenses.*

1.1.2.3 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à veiller à la mixité de genre dans les activités ludiques et sportives.*

1.1.2.4 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à proposer des partenariats durables entre ses résidents et les clubs sportifs de son aire urbaine.*

1.1.2.5 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à soumettre de multiples disciplines sportives aux choix des résidents.*

1.1.2.6 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à faire pratiquer aux résidents 5 heures d'activités sportives par semaine.*

1.1.2.7 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à organiser des activités ludiques afin d'améliorer la cohésion de groupe.*

1.1.2.8 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à mettre en place un dispositif permettant à l'ensemble des résidents de pratiquer une activité sportive en dehors du cadre scolaire et accessible à tous les milieux sociaux.*

1.1.2.8 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à favoriser les sports collectifs afin de développer la cohésion d'équipe.*

1.1.2.9 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à organiser des visites de sportifs professionnels pour témoigner de leurs professions et transmettre leurs valeurs.*

1.1.2.10 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à garantir un mobilier sportif non-genré.*

1.1.2.11 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à garantir des équipements ludiques et pédagogiques pour l'ensemble des résidents dans les espaces récréatifs.*



- 1.1.2.12 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à garantir au-moins 30 minutes d'activités physiques par jour.*
- 1.1.2.13 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à favoriser les travaux en groupe pour la cohésion.*
- 1.1.2.14 *L'objectif 2 invite les communautés éducatives à proposer des jeux de plateaux aux résidents.*

### **1.1.3 Finances et éthiques.**

- 1.1.3.1 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à créer des budgets participatifs pour aider les résidents à participer à la vie de la communauté, proportionnels au nombre de résidents.*
- 1.1.3.2 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à refuser les financements de structures ayant des activités contraires aux droits des enfants.*
- 1.1.3.3 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à proposer une panoplie de fourniture à des tarifs préférentiels pour les résidents originaires de milieux sociaux défavorisés.*
- 1.1.3.4 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à proposer des aides boursières aux résidents en difficultés financières.*
- 1.1.3.5 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à créer des cours d'économie pour ses résidents.*
- 1.1.3.6 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à garantir l'équité, pour les voyages et sorties, avec et sans nuitée, scolaires pour l'ensemble des résidents.*
- 1.1.3.7 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à réparer les dégradations dans les plus brefs délais.*
- 1.1.3.8 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à entretenir les outils pédagogiques de manière régulière.*
- 1.1.3.9 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à contrôler et publier les finances et budgets des organes délibératifs.*
- 1.1.3.10 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à garantir une transparence et une impartialité pour les postes nommés.*
- 1.1.3.11 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à garantir des salaires décents pour les éducateurs et techniciens, à hauteur de 1,5 fois du salaire moyen de la localité.*



1.1.3.12 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à créer des œuvres scolaires pour les résidents en difficultés économiques et sociales.*

1.1.3.13 *L'objectif 3 invite les communautés éducatives à garantir l'équité des salaires des éducateurs et techniques, sans distinctions raciales et genrées.*

#### **1.1.4 Sciences, arts et cultures.**

1.1.4.1 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à créer des scènes ouvertes musicales et dramatiques pour les résidents.*

1.1.4.2 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à intégrer des briques à assembler en cours d'art.*

1.1.4.3 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à proposer des cours de cuisine aux résidents.*

1.1.4.4 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à proposer des cours de bricolage aux résidents.*

1.1.4.5 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à inclure les résidents dans les choix des ouvrages disponibles dans les bibliothèques scolaires.*

1.1.4.6 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à créer des semaines dédiées à la découverte des patrimoines immatériels répertoriés par l'organisation des Nations-Unies pour les sciences les arts et la culture.*

1.1.4.7 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à mettre en place une heure par semaine (dix thèmes par année et deux thèmes par semestre) dédiée à la découverte des patrimoines immatériels répertoriés par l'organisation des Nations-Unies pour les sciences les arts et la culture.*

1.1.4.8 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à créer des concours scientifiques dédiés aux inventions des résidents.*

1.1.4.9 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à créer des concours artistiques dédiés aux créations des résidents.*

1.1.4.10 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à intégrer dans les programmes pédagogiques l'étude des cultures et patrimoines du monde.*

1.1.4.11 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à proposer régulièrement aux résidents des activités culturelles, artistiques et scientifiques lors des pauses.*



- 1.1.4.12 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à associer les arts aux disciplines fondamentales.*
- 1.1.4.13 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à mettre en place des partenariats avec les musées locaux et les monuments historiques à proximité.*
- 1.1.4.14 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à promouvoir le dialogue inter-religieux.*
- 1.1.4.15 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à garantir la possibilité aux résidents de proposer des activités artistiques, culturelles et scientifiques.*
- 1.1.4.16 *L'objectif 4 invite les communautés éducatives à proposer des rencontres entre les communautés d'une ville.*

### **1.1.5 Transports propres et pratiques.**

- 1.1.5.1 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à créer un garage à bicyclette.*
- 1.1.5.2 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à proposer aux résidents des bicyclettes en location.*
- 1.1.5.3 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à utiliser les énergies renouvelables pour la propulsion des autobus.*
- 1.1.5.4 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à proposer des solutions pour se garer aux résidents véhiculés.*
- 1.1.5.5 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à mettre en place un dispositif tarifaire permettant aux résidents en difficulté d'accéder plus aisément aux transports en commun.*
- 1.1.5.6 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à encourager la formation des conducteurs et contrôleurs de transports scolaires face aux violences.*
- 1.1.5.7 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à garantir dans les garages à bicyclettes 5 places pour 100 résidents.*
- 1.1.5.8 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à créer des aires de covoiturage à proximité pour les résidents.*
- 1.1.5.9 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à assurer la sécurité des résidents aux abords avec l'aide des forces policières locales.*



- 1.1.5.10 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à garantir la présence de jeunes-médiateurs techniques formés à agir contre les violences scolaires et les cyberviolences dans les transports collectifs.*
- 1.1.5.11 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à favoriser les transports collectifs hybrides.*
- 1.1.5.12 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à créer des dispositifs pour aider les résidents à accéder aux titres de transports.*
- 1.1.5.13 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à sensibiliser les résidents sur les biens-faits des déplacements cyclistes et pédestres.*
- 1.1.5.14 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à sensibiliser les résidents sur la sécurité routière associée aux trajets pédestres et cyclistes.*
- 1.1.5.15 *L'objectif 5 invite les communautés éducatives à créer des itinéraires pédestres et cyclistes recommandés pour la sécurité des résidents.*

#### **1.1.6 Santé et bien-être.**

- 1.1.6.1 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à proposer aux résidents des rencontres avec les référents médico-sociaux pour échanger sur le bien-être et les difficultés scolaires.*
- 1.1.6.2 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à mettre en place une semaine, tous les ans, dédiée à la sophrologie.*
- 1.1.6.3 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à proposer aux résidents, à partir de 10 ans, 10 heures d'éducation à la sexualité.*
- 1.1.6.4 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à diffuser des morceaux de musiques sélectionnées par les résidents lors des pauses.*
- 1.1.6.5 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à posséder une équipe médicale avec au moins une infirmière et un médecin.*
- 1.1.6.6 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à mettre à disposition des panoplies de premiers secours pour prodiguer aux résidents les premiers soins dans les plus brefs délais.*
- 1.1.6.7 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à garantir la propreté, la salubrité et l'hygiène des espaces communs.*



- 1.1.6.8 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à garantir la propreté, la salubrité, l'hygiène et la discrétion dans les espaces sanitaires.*
- 1.1.6.9 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à protéger d'une exposition supérieure à 60 DCB dans les lieux d'études.*
- 1.1.6.10 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à protéger d'une exposition supérieure à 80 DCB dans les lieux de circulations, de restaurations et de divertissements.*
- 1.1.6.11 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à contrôler l'exposition aux seuils de pollution de l'air.*
- 1.1.6.12 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à garantir l'accès à une eau potable.*
- 1.1.6.13 *L'objectif 6 invite les communautés éducatives à agir contre les violences scolaires et les cyberviolences.*

#### **1.1.7 Écoute des émotions.**

- 1.1.7.1 *L'objectif 7 invite les communautés éducatives à instaurer une heure de vie de classe par trimestre entre les élèves et un professeur enseignant à la classe afin de communiquer.*
- 1.1.7.2 *L'objectif 7 invite les communautés éducatives à garantir l'implication et l'écoute de l'ensemble des adultes responsables des résidents.*
- 1.1.7.3 *L'objectif 7 invite les communautés éducatives à proposer des cours d'apprentissages sociaux et émotionnels pour tous les âges et niveaux.*
- 1.1.7.4 *L'objectif 7 invite les communautés éducatives à proposer des ateliers pour analyser, comprendre et gérer les émotions des résidents.*
- 1.1.7.5 *L'objectif 7 invite les communautés éducatives à proposer des jeux de rôles et scénettes pour l'apprentissage et la lecture des émotions.*
- 1.1.7.6 *L'objectif 7 invite les communautés éducatives à proposer des séances de détente sous la forme d'exercices de respirations.*
- 1.1.7.7 *L'objectif 7 invite les communautés éducatives à garantir l'écoute des émotions des résidents.*
- 1.1.7.8 *L'objectif 7 invite les communautés éducatives à désigner des éducateurs référents pour les grades scolaires des résidents.*





- 1.1.7.9 *L'objectif 7 invite les communautés éducatives à proposer des processus de préoccupation partagée aux résidents.*
- 1.1.7.10 *L'objectif 7 invite les communautés éducatives à garantir l'accès à l'écoute psychologique.*
- 1.1.7.11 *L'objectif 7 invite les communautés éducatives à garantir la présence journalière de médiateurs civils formés.*

#### **1.1.8 Justice pour les élèves.**

- 1.1.8.1 *L'objectif 8 invite les communautés éducatives à intégrer des élèves élus par leurs pairs dans les comités et assemblées associées à l'étude des cas disciplinaires des résidents.*
- 1.1.8.2 *L'objectif 8 invite les communautés éducatives à privilégier les travaux pour les intérêts généraux en lieu et place des sanctions.*
- 1.1.8.3 *L'objectif 8 invite les communautés éducatives à créer des comités consultatifs d'élèves pour les cas disciplinaires des résidents.*
- 1.1.8.4 *L'objectif 8 invite les communautés éducatives à proposer des sanctions basées sur des références réglementaires et des jurisprudences.*
- 1.1.8.5 *L'objectif 8 invite les communautés éducatives à garantir une défense aux résidents impliqués dans les enquêtes et résolutions des conflits.*
- 1.1.8.6 *L'objectif 8 invite les communautés éducatives à élire des résidents-jurés pour les sanctions disciplinaires.*
- 1.1.8.7 *L'objectif 8 invite les communautés éducatives à référencer les atteintes aux biens et aux personnes.*
- 1.1.8.8 *L'objectif 8 invite les communautés éducatives à soumettre les codes scolaires aux votes des résidents.*

#### **1.1.9 Sécurité pour les élèves.**

- 1.1.9.1 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à former des médiateurs, des élèves volontaires présents dans tous les lieux hors des espaces d'apprentissages.*
- 1.1.9.2 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à afficher dans toutes les pièces, une notice pour les gestes basiques d'assistances aux victimes.*



- 1.1.9.3 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à former l'intégralité des résidents aux gestes basiques d'assistances aux victimes.*
- 1.1.9.4 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à proscrire le port d'armes pour ses résidents.*
- 1.1.9.5 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à disposer d'agents de sécurité habilités pour assurer la sécurité des élèves face à des attaques.*
- 1.1.9.6 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à mettre en place des barrières infranchissables pour empêcher la fugue des étudiants.*
- 1.1.9.7 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à sensibiliser les résidents à la sécurité routière, associée aux véhicules de tourisme.*
- 1.1.9.8 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à sensibiliser les résidents aux addictions aux produits stupéfiants.*
- 1.1.9.9 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à garantir une enquête aux résidents victimes de violences et de cyberviolences.*
- 1.1.9.10 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à garantir aux résidents, la protection contre les intrusions.*
- 1.1.9.11 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à garantir des protocoles d'évacuations face aux incendies, catastrophes climatiques et terrorismes.*
- 1.1.9.12 *L'objectif 9 invite les communautés éducatives à garantir la confidentialité de l'écoute des confidences des résidents.*

#### **1.1.10 Démocratie pour les élèves.**

- 1.1.10.1 *L'objectif 10 invite les communautés éducatives à créer des cercles de débats coopératifs pour impliquer les résidents dans les décisions.*
- 1.1.10.2 *L'objectif 10 invite les communautés éducatives à nommer deux élèves élus par classes, un homme et une femme, représentants auprès des instances composées par les éducateurs et les parents d'élèves.*
- 1.1.10.3 *L'objectif 10 invite les communautés éducatives à créer une transition urbanistique écologique entre les entrées des communautés éducatives et la cité.*
- 1.1.10.4 *L'objectif 10 invite les communautés éducatives à mettre en place un système de collecte d'idées à portée de tous afin que l'ensemble*



*des membres de l'établissement puisse exprimer ses requêtes pour l'amélioration des climats scolaires.*

- 1.1.10.5 L'objectif 10 invite les communautés éducatives à traiter les idées récoltées pour l'amélioration des climats scolaires avec les résidents référents lors de réunions trimestrielles.*
- 1.1.10.6 L'objectif 10 invite les communautés éducatives à sensibiliser les résidents aux sciences politiques.*
- 1.1.10.7 L'objectif 10 invite les communautés éducatives à créer une assemblée chargée des activités périscolaires, où l'intégralité des résidents dispose d'une voix.*
- 1.1.10.8 L'objectif 10 invite les communautés éducatives à former des jeunes-médiateurs pour la résolution des conflits.*

#### **1.1.11 Formations et tutorats.**

- 1.1.11.1 L'objectif 11 invite les communautés éducatives à favoriser les tutorats avec des espaces, et des outils digitaux et scripteurs pour chaque discipline.*
- 1.1.11.2 L'objectif 11 invite les communautés éducatives à dédier à chaque élève, un élève référent de niveau supérieur à lui dans le cadre d'un tutorat.*
- 1.1.11.3 L'objectif 11 invite les communautés éducatives à proposer aux élèves des stages dans les entreprises dès les études secondaires.*
- 1.1.11.4 L'objectif 11 invite les communautés éducatives à mettre en place des stages facultatifs de pré-rentree afin de remettre à niveau les résidents volontaires.*
- 1.1.11.5 L'objectif 11 invite les communautés éducatives à mettre en place des séances de formation dédiées à la compréhension et au remplissage de formalités administratives.*
- 1.1.11.6 L'objectif 11 invite les communautés éducatives à créer des tutorats avec le monde des affaires.*
- 1.1.11.7 L'objectif 11 invite les communautés éducatives à organiser une demi-journée dédiée aux tutorats, toutes les semaines.*
- 1.1.11.8 L'objectif 11 invite les communautés éducatives à communiquer aux résidents, les 24 objectifs pour des climats scolaires sains et positifs.*



1.1.11.9 *L'objectif 11 invite les communautés éducatives à former les éducateurs aux sciences criminelles juvéniles.*

1.1.11.10 *L'objectif 11 invite les communautés éducatives à suivre les orientations universitaires des élèves.*

#### **1.1.12 Réduire les discriminations.**

1.1.12.1 *L'objectif 12 invite les communautés éducatives à proposer aux résidents des cours dédiés aux violences scolaires et aux cyberviolences.*

1.1.12.2 *L'objectif 12 invite les communautés éducatives à accepter tous les résidents sans distinctions de genres, physiques, politiques, religieuses.*

1.1.12.3 *L'objectif 12 invite les communautés éducatives à respecter les droits des personnes LGBTQI+.*

1.1.12.4 *L'objectif 12 invite les communautés éducatives à former les résidents à être des témoins actifs face aux violences scolaires et aux cyberviolences.*

1.1.12.5 *L'objectif 12 invite les communautés éducatives à apprendre aux résidents, la critique et la liberté des opinions.*

#### **1.1.13 Usages numériques.**

1.1.13.1 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à proposer aux résidents les versions numériques des manuels scolaires dans un délai de trois ans.*

1.1.13.2 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à proposer aux résidents des tablettes tactiles avec les manuels scolaires pré-intégrés.*

1.1.13.3 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à proposer des tablettes tactiles et des ordinateurs aux résidents victimes de troubles physiques et mentaux.*

1.1.13.4 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à enseigner aux résidents l'utilisation des tablettes tactiles et ordinateurs.*

1.1.13.5 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à enseigner aux résidents l'utilisation responsable des réseaux sociaux.*

1.1.13.6 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à mettre en place une plateforme numérique informative alimentée par ses services.*



- 1.1.13.7 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à mettre en place des forums de discussions et d'échanges pour les résidents, supervisés et encadrés par les résidents.*
- 1.1.13.8 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à garantir aux résidents des équipements numériques pour suivre les apprentissages grâce aux outils digitaux.*
- 1.1.13.9 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à informer les résidents sur le numérique de manière holistique.*
- 1.1.13.10 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à créer comme discipline : l'éducation aux médias pour évoquer l'éthique, la déontologie et les risques du numérique avec l'aide de débats et de formations dédiés aux résidents pour la maîtrise des outils digitaux.*
- 1.1.13.11 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à créer une charte de cybercitoyenneté en collaboration avec les résidents et les parents d'élèves.*
- 1.1.13.12 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à recycler et conditionner pour les autres mains, les matériaux numériques.*
- 1.1.13.13 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à prohiber l'usage des téléphones mobiles dans les classes*
- 1.1.13.14 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à équiper les classes d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs.*
- 1.1.13.15 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à créer un permis du numérique pour les résidents pour réguler les accès aux outils digitaux.*
- 1.1.13.14 *L'objectif 13 invite les communautés éducatives à garantir l'accès équitable aux outils digitaux.*

#### **1.1.14 Alimentation saine.**

- 1.1.14.1 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à proposer un repas biologique par semaine.*
- 1.1.14.2 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à ouvrir des espaces accessibles aux résidents pour consommer des repas tirés du sac.*
- 1.1.14.3 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à proposer aux résidents des choix alimentaires multiples permettant aux personnes possédant un régime particulier de pouvoir se sustenter.*



- 1.1.14.4 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à proposer un fruit à l'ensemble des résidents lors des pauses matinales.*
- 1.1.14.5 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à afficher les origines géographiques et la composition des aliments, avec le plus de précisions possibles.*
- 1.1.14.6 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à privilégier les circuits courts et biologiques dans l'élaboration des repas.*
- 1.1.14.7 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à créer des points d'eau potable, un pour 100 résidents.*
- 1.1.14.8 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à favoriser les circuits-courts afin de limiter l'empreinte carbone des transports alimentaires.*
- 1.1.14.9 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à informer les résidents et les parents d'élèves sur la nécessité d'une alimentation saine.*
- 1.1.14.10 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à mettre en place un potager dans les espaces verts pour sensibiliser les résidents et les parents d'élèves aux enjeux climatiques et fournir des aliments lors des restaurations scolaires.*
- 1.1.14.11 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à dispenser aux résidents des cours de diététique.*
- 1.1.14.12 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à proposer aux résidents un déjeuner du matin.*
- 1.1.14.13 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à organiser des semaines dédiées aux découvertes culinaires du monde dans les restaurants scolaires.*
- 1.1.14.14 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à garantir les normes d'hygiène alimentaire lors de la création des repas.*
- 1.1.14.15 *L'objectif 14 invite les communautés éducatives à garantir l'accès équitable aux repas.*

#### **1.1.15 Citoyenneté mondiale.**

- 1.1.15.1 *L'objectif 15 invite les communautés éducatives à hisser le drapeau de la planète imaginé par Oskar PERNEFELDT.*
- 1.1.15.2 *L'objectif 15 invite les communautés éducatives à dispenser un cours par année sur les activités du système des Nations-Unies.*



- 1.1.15.3 *L'objectif 15 invite les communautés éducatives à créer des réseaux de correspondance entre résidents mondiaux.*
- 1.1.15.4 *L'objectif 15 invite les communautés éducatives à organiser des événements et projets avec des écoles d'autres pays et régions du monde.*
- 1.1.15.5 *L'objectif 15 invite les communautés éducatives à dispenser aux résidents des sessions d'informations sur les actualités du monde et débattre sur ces thématiques.*
- 1.1.15.6 *L'objectif 15 invite les communautés éducatives à organiser des séances facultatives d'exposés créées par les résidents sur leurs origines, avec la garantie d'un caractère laïc et les afficher dans des lieux communs.*
- 1.1.15.7 *L'objectif 15 invite les communautés éducatives à apprendre aux résidents les droits des hommes et des enfants.*
- 1.1.15.8 *L'objectif 15 invite les communautés éducatives à délivrer aux résidents une carte d'identité mondiale.*
- 1.1.15.9 *L'objectif 15 invite les communautés éducatives à garantir le bilinguisme des élèves dès l'âge de 16 ans, dans l'une des 6 langues officielles des Nations-Unies.*

#### **1.1.16 Empreinte écologique.**

- 1.1.16.1 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à planter des arbres.*
- 1.1.16.2 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à installer un centre de tri sélectif à disposition des résidents.*
- 1.1.16.3 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à se fournir à 75% d'électricité verte.*
- 1.1.16.4 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à mesurer l'empreinte carbone des résidents puis de chercher des solutions scientifiques et techniques pour créer des changements comportementaux.*
- 1.1.16.5 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à installer sur ses terminaux numériques un moteur de recherche éco-responsable.*
- 1.1.16.6 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à mettre en place des composts.*



- 1.1.16.7 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à utiliser des supports d'écriture issu de ressources durables.*
- 1.1.16.8 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à organiser des sessions de nettoyage et collectes de détritrus par des résidents désignés par roulements.*
- 1.1.16.9 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à sensibiliser les résidents sur les développements durables par le biais de cours ou travaux pratiques avec la collaboration d'acteurs de terrain.*
- 1.1.16.10 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à mettre à disposition un bac à détritrus pour deux-cents élèves.*
- 1.1.16.11 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à donner les restes de nourriture intacte à des banques alimentaires.*
- 1.1.16.12 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à créer un comité écologique piloté par les résidents.*
- 1.1.16.13 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à accorder des sièges, dans le comité écologiques, à des résidents et à des invités de la société civile en lien avec les thématiques climatiques, éducatives, économiques et sociales.*
- 1.1.16.14 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à garantir la parité des sièges dans le comité écologique.*
- 1.1.16.15 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à créer des concours de quartiers écologiques entre les communautés éducatives participantes.*
- 1.1.16.16 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à rédiger des rapports d'activités sur les actions des quartiers écologiques.*
- 1.1.16.17 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à créer un comité écologique piloté par les résidents.*
- 1.1.16.18 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à accorder des sièges, dans le comité écologiques, à des résidents et à des invités de la société civile en lien avec les thématiques climatiques, éducatives, économiques et sociales.*
- 1.1.16.19 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à garantir la parité des sièges dans le comité écologique.*
- 1.1.16.20 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à créer des concours de quartiers écologiques entre les communautés éducatives participantes.*





- 1.1.16.21 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à rédiger des rapports d'activités sur les actions des quartiers écologiques.*
- 1.1.16.22 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à éclairer ses espaces avec des ampoules électroluminescentes.*
- 1.1.16.23 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à créer une ferme pédagogique et des projets pour les applications.*
- 1.1.16.24 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à apprendre aux résidents le crime d'écocide et à prévoir des équivalents dans les protocoles disciplinaires.*
- 1.1.16.25 *L'objectif 16 invite les communautés éducatives à utiliser des papiers recyclés.*

#### **1.1.17 Accès universel à l'éducation.**

- 1.1.17.1 *L'objectif 17 invite les états-signataires de la convention à garantir un accès à l'éducation pour tous les enfants.*
- 1.1.17.2 *L'objectif 17 invite les communautés éducatives à créer un compte épargne alimenté par des activités non-lucratives dédiés aux pays en difficultés.*
- 1.1.17.3 *L'objectif 17 invite les communautés éducatives à garantir aux minorités, une éducation de qualité et gratuite.*
- 1.1.17.4 *L'objectif 17 invite les communautés éducatives à mettre en place des campagnes et affichages pour sensibiliser les résidents et les parents d'élèves sur l'importance d'accéder à l'éducation.*
- 1.1.17.5 *L'objectif 17 invite les communautés éducatives à garantir l'accès à l'éducation aux élèves handicapés.*
- 1.1.17.6 *L'objectif 17 invite les communautés éducatives à garantir l'accès à l'éducation pour les élèves réfugiés.*
- 1.1.17.7 *L'objectif 17 invite les communautés éducatives à garantir l'accès à l'éducation aux élèves non-pratiquants des langues locales.*
- 1.1.17.8 *L'objectif 17 invite les états-membres à garantir une éducation gratuite.*



### **1.1.18 Société civile pour la co-éducation.**

- 1.1.18.1 *L'objectif 18 invite les communautés éducatives à créer une semaine dédiée à la découverte des activités professionnelles des parents d'élèves.*
- 1.1.18.2 *L'objectif 18 invite les communautés éducatives à impliquer les seniors et personnes retraitées volontaires dans le but d'aider les résidents dans leurs apprentissages scolaires respectifs.*
- 1.1.18.3 *L'objectif 18 invite les communautés éducatives à créer des projets entre la société civile et les résidents.*
- 1.1.18.4 *L'objectif 18 invite les communautés éducatives à garantir aux parents d'élèves, une voix à l'assemblée délibérante.*
- 1.1.18.5 *L'objectif 18 invite les communautés éducatives à agir avec des organisations civiles partenaires pour la réalisation des 24 objectifs pour des climats scolaires sains et positifs.*
- 1.1.18.6 *L'objectif 18 invite les communautés éducatives à proposer aux élèves des stages dans des organisations du monde des affaires et associatif, dès l'âge de 12 ans.*

### **1.1.19 Vêtements décents.**

- 1.1.19.1 *L'objectif 19 invite les résidents des communautés éducatives à ne pas se vêtir avec des connotations politiques et religieuses.*
- 1.1.19.2 *L'objectif 19 invite les communautés éducatives à promouvoir le dialogue entre les résidents pour les codes vestimentaires.*
- 1.1.19.3 *L'objectif 19 invite les communautés éducatives à instaurer l'uniforme pour ses résidents.*
- 1.1.19.4 *L'objectif 19 invite les communautés éducatives à créer des bourses aux vêtements pour les distribuer aux plus défavorisés.*

### **1.1.20 Débats scientifiques et recherches.**

- 1.1.20.1 *L'objectif 20 invite les éducateurs à mener des travaux de recherches-actions avec ses résidents.*
- 1.1.20.2 *L'objectif 20 invite les communautés éducatives à créer un comité scientifique chargé de la surveillance de la qualité des climats scolaires.*
- 1.1.20.3 *L'objectif 20 invite les communautés éducatives à réaliser des sondages auprès des résidents sur la qualité des climats scolaires.*



### **1.1.21 Temps et rythmes.**

- 1.1.21.1 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à garantir une suspension méridienne d'une heure aux résidents.*
- 1.1.21.2 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives primaires et secondaires à prohiber la présence des résidents après 17 heures.*
- 1.1.21.3 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à ne pas excéder la limite de cinq jours travaillés par semaine.*
- 1.1.21.4 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à limiter les classes à vingt-cinq élèves.*
- 1.1.21.5 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à mettre en place des séances d'étirements et d'échauffements musculaires de cinq minutes avec les résidents lors des débuts de journées.*
- 1.1.21.6 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à mettre en place des séances de relaxation et méditation lors des dernières heures de cours quotidiens.*
- 1.1.21.7 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à instaurer au moins deux mois de vacances scolaires par année.*
- 1.1.21.8 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à limiter les heures de cours à 30 heures hebdomadaires.*
- 1.1.21.9 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à mettre en place des objectifs et des champs d'actions afin d'améliorer le bien-être de chacun.*
- 1.1.21.10 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à organiser des bilans trimestriels afin de contrôler les climats scolaires.*
- 1.1.21.11 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à réserver les matinées aux disciplines des socles communs : lire, écrire et compter.*
- 1.1.21.12 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à garantir une pause de 10 minutes aux résidents toutes les heures.*
- 1.1.21.13 *L'objectif 21 invite les communautés éducatives à prévoir des temps dédiés aux siestes.*



### **1.1.22 Libertés collectives et individuelles.**

- 1.1.22.1 *L'objectif 22 invite les communautés éducatives à créer un dispositif pour présenter des plaidoyers et des idées aux organisations civiles de leurs localités.*
- 1.1.22.2 *L'objectif 22 invite les communautés éducatives à créer un dispositif pour présenter des plaidoyers et des idées aux autorités gouvernementales de leurs localités.*
- 1.1.22.3 *L'objectif 22 invite les communautés éducatives à garantir la liberté de se réunir.*
- 1.1.22.4 *L'objectif 22 invite les communautés éducatives à garantir la liberté de s'exprimer.*
- 1.1.22.5 *L'objectif 22 invite les communautés éducatives à garantir la liberté de s'associer.*
- 1.1.22.6 *L'objectif 22 invite les communautés éducatives à garantir une enquête pour les résidents accusés d'atteintes aux biens et aux personnes.*

### **1.1.23 Autonomie des communautés éducatives.**

- 1.1.23.1 *L'objectif 23 invite les états-membres à garantir aux communautés éducatives l'autonomie pour aménager ses espaces périscolaires.*
- 1.1.23.2 *L'objectif 23 invite les états-membres à garantir aux éducateurs l'autonomie pour enseigner.*
- 1.1.23.3 *L'objectif 23 invite les états-membres à garantir aux communautés éducatives l'autonomie pour aménager ses rythmes et son système de notation.*

### **1.1.24 Programmes apolitiques.**

- 1.1.24.1 *L'objectif 24 invite les communautés éducatives à ne pas utiliser les cours et outils scolaires à fins de propagandes politiques et religieuses.*
- 1.1.24.2 *L'objectif 24 invite les communautés éducatives à veiller à la neutralité politique et religieuse des éducateurs pour ne pas influencer les résidents.*
- 1.1.24.3 *L'objectif 24 invite les états-signataires de la convention à accorder un quota de 80% d'établissements laïques.*



1.1.24.4 *L'objectif 24 invite les communautés éducatives à garantir l'absence de données politiques associées aux mandats en cours des chefs d'états.*

1.2 L'intégralité de ces objectifs est composée de cibles pour répondre aux problématiques précises, décidés en commissions, une pour chacun des objectifs.

## **2. L'ensemble des états-membres des Nations-Unies, signataires de la convention s'engage à respecter les articles exposés.**

2.1 L'ensemble des signataires s'engage à suivre les échéances communiquées par le comité des climats scolaires et ses commissaires.

2.2 L'ensemble des signataires s'engage à notifier les commissaires après les réceptions des avis consultatifs émis par le comité des climats scolaires et ses experts.

2.3 L'ensemble des signataires s'engage à proposer des solutions en réponse aux avis consultatifs émis par le comité des climats scolaires et ses experts et des échéances associées.

2.4 L'ensemble des signataires s'engage pour l'amélioration des climats scolaires, d'après les 24 objectifs pour des climats scolaires sains et positifs inspirés des objectifs pour le troisième millénaire édités par les Nations-Unies.

## **3. L'ensemble des états-membres des Nations-Unies, signataires de la convention, s'engage à déposer auprès du comité des climats scolaires, des rapports sur ses objectifs pour créer des climats scolaires sains et positifs.**

3.1 L'ensemble des états-membres des Nations-Unies, signataires de la convention, dépose les rapports, tous les 4 ans, auprès des commissaires des climats scolaires, à la demande du collège des experts, en cohérence avec les échéances scolaires locales.

3.2 L'ensemble des états-membres des Nations-Unies, signataires de la convention, dépose les rapports préliminaires, tous les 2 ans, auprès des commissaires des climats scolaires, à la demande du collège des experts, en cohérence avec les échéances scolaires locales.

3.3 L'ensemble des états-membres des Nations-Unies, signataires de la convention, détache des délégués physiques aux sessions du comité des climats scolaires pour défendre les rapports.

## **4. Le comité des climats scolaires est composé de 18 experts désignés par les états-membres, signataires de la convention, et réputés pour leurs moralités et impartialités.**

4.1 La nationalité des experts est régie par l'ordre de passage de la soumission des rapports par les états-membres.

4.2 Le siège du comité pour ses délibérations est fixé à Genève, New-York, Vienne et Nairobi. À l'occasion des nouvelles sessions, la ville hôte change pour couvrir les 4 sièges.



- 4.3 Lors de chaque session, le collège d'experts désigne la présidence et le commissaire des séances. La désignation est tournante.
- 4.4 Le collège d'experts est composé d'émissaires éducatifs, universitaires, associatifs, désignés pour 4 ans, une fois, membres de la société civile, expérimentés sans contre-indications judiciaires.
- 4.5 La désignation des experts est transmise aux commissaires pour procéder aux vérifications judiciaires, éthiques et d'indépendance.
- 4.6 Une motion du comité des climats scolaires est adoptée avec une majorité simple des voix, La méthode pour les votes des experts en séances, est secrète.

**5. Le comité des climats scolaires questionne les états-membres, signataires de la convention, sur leurs rapports. Il examine et atteste les dépôts.**

- 5.1 Le comité des climats scolaires possède la capacité d'émettre des avis consultatifs sur les rapports soumis après études et instructions.
- 5.2 Le comité des climats scolaires possède la capacité d'émettre des vigilances pour avertir les pays associés de situations critiques.
- 5.3 Le comité des climats scolaires possède la capacité de convoquer des sessions non-ordinaires à la demande de la majorité des experts, après des saisines et des actualités urgentes.
- 5.4 Le comité des climats scolaires coordonne les comités locaux et jeunes des climats scolaires et les travaux associés.
- 5.5 Le comité des climats scolaires édite des rapports annuels avec des synthèses des avis consultatifs émis et des propositions concrètes.
- 5.6 Le comité des climats scolaires diffuse ses débats et délibérations, en simultané sur les réseaux radiophoniques et audiovisuels, dans les six langues officielles des Nations-Unies.
- 5.7 La qualité des rapports est évaluée par les experts du comité des climats scolaires grâce aux 24 objectifs pour des climats scolaires sains et positifs et ses cibles.

**6. Pour appuyer les participations des acteurs locaux de la société civile dans les examens des rapports soumis par les états-membres, signataires de la convention, le collège des experts est capable de créer des comités locaux dans leurs pays associés.**

- 6.1 L'ensemble des comités locaux des climats scolaires est présidé par les experts du comité des climats scolaires associés aux pays, sa voix est prépondérante.
- 6.2 L'ensemble des comités locaux des climats scolaires s'entoure d'experts locaux indépendants, nommés par les experts du comité des climats scolaires associés aux pays.
- 6.3 Le collège d'experts locaux est composé d'émissaires politiques, éducatifs, familiaux,



associatifs, du monde des affaires, membres de la société civile, expérimentés sans contre-indications judiciaires.

- 6.4 L'ensemble des comités locaux des climats scolaires dispose de 12 sièges.
- 6.5 L'ensemble des comités locaux des climats scolaires organise des sessions, deux fois par année, avec les concours logistiques des pays associés.
- 6.6 Une fusion de comités locaux détermine des comités régionaux, à l'initiative des commissaires régionaux, co-présidés par les présidents des comités locaux fusionnés.

**7. La possibilité d'émettre des recommandations est octroyée aux comités locaux des climats scolaires et à leurs experts à destination des états-membres, signataires de la convention, lors des présentations de leurs rapports.**

- 7.1 L'ensemble des comités locaux des climats scolaires possède un rôle consultatif auprès des autorités étatiques pour les rédactions des rapports quadriennaux.
- 7.2 L'ensemble des comités locaux des climats scolaires rédige des rapports civils associés aux rapports quadriennaux rédigés par les pays associés.
- 7.3 L'ensemble des comités locaux des climats scolaires coordonne les comités jeunes des climats scolaires et les travaux associés.
- 7.4 L'ensemble des comités locaux des climats scolaires nomme deux jeunes, émissaires aux séances du comité des climats scolaires.
- 7.5 L'ensemble des comités locaux des climats scolaires propose des solutions après les examens des rapports quadriennaux par le collège des experts du comité des climats scolaires.
- 7.6 L'ensemble des comités locaux des climats scolaires édite des rapports annuels avec des synthèses des avis consultatifs émis et des propositions concrètes, examinés en comités régionaux.
- 7.7 L'ensemble des comités locaux des climats scolaires organise des congrès consultatifs avec des organisations non-gouvernementales.

**8. Pour appuyer les participations des jeunes scolarisés dans les examens des rapports soumis par les états-membres, signataires de la convention, le collège des experts est capable de créer des comités jeunes dans les communautés éducatives des pays associés.**

- 8.1 L'ensemble des comités jeunes des climats scolaires est installé dans des communautés éducatives volontaires.
- 8.2 L'ensemble des comités jeunes des climats scolaires dispose de 12 sièges.
- 8.3 L'ensemble des comités jeunes des climats scolaires est composé de 8 élèves volontaires, âgés entre 12 et 18 ans, 2 éducateurs et 2 parents d'élèves, nommés par les comités locaux des comités scolaires pour une année.



- 8.4 L'ensemble des comités jeunes des climats scolaires respecte la parité.
- 8.5 L'ensemble des comités jeunes des climats scolaires présente un bilan des débats et idées auprès des comités locaux des climats scolaires.
- 8.6 L'ensemble des comités jeunes des climats scolaires désigne deux émissaires jeunes pour siéger dans les comités jeunes des climats scolaires régionaux et globaux.
- 8.7 L'ensemble des comités jeunes des climats scolaires organise des sessions, deux fois par année, avec les concours logistiques des communautés éducatives associées.

**9. La possibilité d'émettre des recommandations est octroyée aux comités jeunes des climats scolaires à destination des états-membres, signataires de la convention, lors des présentations de leurs rapports.**

- 9.1 L'ensemble des comités jeunes des climats scolaires dresse un bilan des climats scolaires des communautés éducatives associées et propose des actions, en réponse aux problématiques rencontrées.
- 9.2 L'ensemble des comités jeunes des climats scolaires est convié aux sessions du comité des climats scolaires pour présenter des plaidoyers auprès des états-membres.
- 9.3 L'ensemble des comités jeunes possède des compétences pour organiser des modélisations et émettre des propositions sur les climats scolaires, les droits et les devoirs des résidents des communautés éducatives.

**10. Une fois par année, lors des sessions du comité des climats, un citoyen possède la capacité de saisir le collège des experts sur une problématique associée aux climats scolaires.**

- 10.1 Une saisine, pour quérir un avis sur des faits d'actualités, est réalisée à l'aide d'une pétition avec un minimum de cent-mille signatures, à l'initiative des personnes morales et physiques civiles.
- 10.2 Une saisine, pour quérir un avis sur des faits judiciaires, est réalisée à l'aide des tribunaux, à l'initiative des ministères publics.
- 10.3 Une saisine, pour quérir un avis sur des pratiques pédagogiques, est réalisée à l'aide d'une pétition avec un minimum de mille signatures, à l'initiative des communautés éducatives.
- 10.4 Une saisine, pour une réclamation sur les respects des articles, est réalisée à l'initiative des experts et des organisations non-gouvernementales sous statuts consultatifs spéciaux et généraux.
- 10.5 Une saisine est déposée auprès des commissaires et transmis au comité des climats scolaires, après les contrôles de conformités associées aux articles.
- 10.6 Le comité des climats scolaires apporte une réponse aux saisines sous 6 mois, après les dépôts, avec un avis et des orientations, pour répondre aux problématiques.





10.7 Le comité des climats scolaires dispose de moyens d'enquêtes pour éclairer une saisine grâce aux experts et aux commissaires.

10.8 Le comité des climats scolaires possède la capacité de renvoyer les saisines après des comités des climats scolaires régionaux, locaux et jeunes.

**11. La présidence des séances est chargée d'ouvrir, suspendre et lever les séances, diriger les débats, gérer les interventions orales, ouvrir et clôturer les votes.**

11.1 La présidence des séances exerce la police de séances en cas de comportements inadéquats ayant comme objectifs de perturber les travaux du comité.

11.2 La présidence des séances se compose d'un des experts désignés par les états-membres, signataires de la convention, et de deux jeunes issus des comités jeunes des climats scolaires.

**12. Le commissaire est chargé de réceptionner et d'instruire les rapports soumis par les états-membres, signataires de la convention, et les saisines civiles des citoyens pour vérifier leurs conformités avant de les envoyer aux experts du comité des climats scolaires.**

12.1 Le commissaire dispose d'un pouvoir d'enquête sur les saisines civiles et les soumissions des rapports par les états-membres.

12.2 Le commissaire est assisté par des officiers nommés pour les enquêtes et des secrétaires nommés pour les thématiques juridiques, linguistiques et financières, avalisés par la présidence des séances.

12.3 Le commissaire est représenté dans les régions et localités par des commissaires régionaux et locaux avec des pouvoirs d'enquêtes délégués et la possibilité de réunir les comités locaux et régionaux des climats scolaires.

